

Formations dispensées par **IMT Mines Alès** pour les inspecteurs de l'environnement intervenant ou spécialisés dans le domaine
Cursus de formation des inspecteurs des installations classées

Sous-sol / Carrières souterraines		ICPE Carrières	
Initiation aux métiers du sous-sol : Module mines, après mines : formation habilitante pour l'inspection du travail	Aucun prérequis	Initiation aux métiers du sous-sol : module carrières	Aucun prérequis
Carrières souterraines : formation habilitante pour l'inspection du travail	Avoir suivi le stage « initiation aux métiers du sous-sol – module carrières » ou expérience suffisante	Autorisation d'une exploitation de carrière : Etude d'impact, biodiversité et AP d'autorisation	Avoir suivi la semaine métier et la semaine technique
Contrôle de la santé et la sécurité au travail dans les industries extractives souterraines : formation habilitante	Avoir suivi le stage « initiation aux métiers du sous-sol – module carrières » ou « initiation aux métiers du sous-sol – module mines-après-mine » et stage « Carrières souterraines » recommandé	Explosifs dans les industries extractives	Avoir suivi le stage « initiation aux métiers du sous-sol – module carrières » ou expérience suffisante
Géologie : les fondamentaux	Avoir traité des dossiers de demandes d'autorisation de carrières ou des dossiers de sites et sols pollués	Remise en état des carrières	Avoir suivi le stage « initiation aux métiers du sous-sol – module carrières » ou expérience suffisante
		Géologie : les fondamentaux	Avoir traité des dossiers de demandes d'autorisation de carrières ou des dossiers de sites et sols pollués
ICPE		Risques chimiques	
Formation géotechnique appliquée aux analyses de stabilité	Avoir suivi le stage « initiation aux métiers du sous-sol – module carrières » ou « initiation aux métiers du sous-sol – module mines-après-mine »	Maîtrise des risques chimiques	Avoir suivi les formations études de danger niveau 1 et niveau 2
Impact hydraulique des installations classées	Avoir instruit des dossiers de demandes d'autorisation, notamment de carrières ou des dossiers de sites et sols pollués		

Formations dispensées par **IMT Nord-Europe** pour les inspecteurs de l'environnement intervenant ou spécialisés dans le domaine
Cursus de formation des inspecteurs des installations classées

Appareils à pression (AP) et canalisations		Airs et odeurs	
Canalisation de transport, réglementation anti-endommagement et sécurité du gaz	Le stage s'adresse aux inspecteurs de l'environnement (ou qui le deviendront à court terme) chargés d'intervenir dans le domaine des canalisations de transport, de la réglementation anti-endommagement et de la sécurité du gaz	L'air et les odeurs	Aucun prérequis
Connaissances générales des appareils à pression (AP)	Aucun prérequis. Le stage s'adresse aux inspecteurs de l'environnement (ou qui le deviendront à court terme) chargés d'intervenir dans le domaine des appareils à pression		
Connaissances techniques des appareils à pression (AP)	Aucun prérequis. Le stage s'adresse aux inspecteurs de l'environnement (ou qui le deviendront à court terme) chargés d'intervenir dans le domaine des appareils à pression	Prévention et gestion des pollutions de sols des ICPE	
Examen approfondi de dossiers- équipements neufs et en services	Avoir suivi les formations « Connaissances générales des appareils à pression » et « Connaissances techniques des appareils à pression »	Bases légales et réglementaires pour prévenir et gérer les pollutions des sols des ICPE	Aucun prérequis
Inspection et audit des AP	Avoir suivi les formations « Connaissances générales des AP » et « Management et audit des systèmes qualité »		
Présentation et pratiques générales du management de la qualité et de l'audit des SMQ	Avoir lu attentivement, dans le mois précédant la session du stage, les dernières éditions en date des normes suivantes : · NF EN ISO/CEI 17020 (toute la norme) · NF EN ISO 19011 (chapitres 3, 4, et 6) ainsi que le courrier BSERR n°047 du 24 décembre 2018 et son annexe 4 relative à la surveillance des organismes	SEQE : système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre	
Les services d'inspection reconnus (SIR): formation à destination notamment des inspecteurs prévoyant d'être habilités à l'audit des SIR	Avoir suivi la formation « Connaissances Générales des AP »	Mise en oeuvre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQE)	Aucun prérequis